

L'Echo du Roannais

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS:
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS:
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES:
A LYON, Agence Y. Fournier, 11, rue
Comfort (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).
L'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8,
et l'AGENCE AUDOUIN et C^{ie}, place de la
Bourse, 40, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

ISCHIA

Laissons pour un jour les tristesses de la politique ; d'autres tristesses occupent les esprits et les emplissent d'horreur. Car elle est horrible, la calamité dont les détails nous arrivent de Naples, plus terrifiants chaque jour.

On a dit d'abord 1500, puis 2000, puis 3000; maintenant on nous annonce qu'il pourrait bien y avoir plus de six mille cadavres sous les ruines qui couvrent Ischia.

Ischia — rien que ce nom dit l'enchantement du sol, la clarté du ciel vers lequel montent à présent les odeurs des putréfactions entassées.

Ischia — c'est l'île de mon cœur, disait Lamartine ; c'est l'oasis de ma jeunesse, c'est le repos de ma maturité. Je voudrais que ce fut le recueillement de mon soir, s'il vient un soir. On a vu et on verra dans les *Confidences* pourquoi.

Il y était venu souvent avec Graziella, et ils y avaient promené leur amour.

Quelques années plus tard le poète retourna visiter son île de prédilection avec la femme qui portait son nom glorieux. « En 1821, écrit-il, je passai un nouvel été dans l'île d'Ischia avec la jeune femme que je venais d'épouser. J'étais heureux, j'avais besoin de chanter, comme tout ce qui débordait d'émotions calmes. J'écrivis beaucoup de vers sous les falaises de cette côte, en face de la mer antique et du cap Misène, qu'Horace, Virgile, Tibulle avaient contemplés de cette même rive avant moi. La plupart de ces vers écrits par moi à cette époque, n'ont jamais paru et n'existent même plus. Les soupirs n'ont point de corps. Les vers se sont exhalés avec les parfums de l'île ; ils se sont éteints avec les reflets de la lune sur les murs blancs des pêcheurs de Procida ; ils se sont évanouis avec les murmures des vagues que je comptais à mes pieds. Je suis retourné bien des fois depuis à Ischia ; j'y ai déposé les plus chères reliques, larmes ou félicités de ma jeunesse. Le brillant soleil de ce climat rassérène tout, même la mort ».

Hélas, ce brillant soleil éclaire à présent des ruines, brille sur des cadavres couchés parmi les pleurs !

La plus belle et la plus riche des îles tyrrhéniennes est de venue tout à coup un lieu de désolation. On dirait que ces pays sont trop beaux ; de siècle en siècle, c'est tantôt Naples, tantôt Pompei, tantôt Capri, Procida ou Ischia qui expient, dans un cataclysme, le bonheur d'être des paradis terrestres.

Vous verrez qu'Ischia relèvera ses palais et que la nature se remettra à y sourire parmi les orangers et les grenadiers en fleurs. Le « brillant soleil » de Lamartine rassérènera tout. La nature est ainsi faite. Avant que les myrtes et les jasmins aient couvert les tombes pressées, l'oubli aura passé là-dessus jusqu'à la prochaine convulsion du géant étendu sous ce sol de feu. Et qui sait ? les amoureux de demain se feront raconter peut-être par les pêcheurs la catastrophe de 1883, pour avoir la douce émotion de se serrer en frissonnant l'un près de l'autre, avant d'aller lire devant la mer bleue les vers de l'amant de Graziella.

L'Océan, amoureux de ces rives tranquilles, Calme, en voyant leurs pieds, ces orageux transports, Et, pressant dans ses bras ces golfes et ces îles, De son humide haleine en rafraîchit les bords.

En attendant, des infortunes affreuses sont là-bas, qui demandent de prompts secours. Déjà la France s'est émue. Nos confrères de Paris organisent des souscriptions. Secourons vite les misères des Italiens, d'autant plus vite qu'ils ont été plus ingrats envers nous. N'est-ce pas un moyen de nous venger d'eux et de prendre une belle revanche sur l'Allemagne — la très intime amie de l'Italie, — qui semble ne pas avoir appris encore le désastre d'Ischia.

LETTRE PARISIENNE

(Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais)
Paris, le 1^{er} juillet 1883.

Au moment où le Sénat achevait de se déshonorer en sacrifiant l'indépendance de la magistrature la commission du budget continuait la discussion de la proposition de M. Guichard à l'Algérie. Cette proposition tend à faire reporter du budget ordinaire au budget sur ressources spéciales les dépenses d'assistance publique et de topographie indigène, ainsi que les frais de contrôle des chemins algériens et des chemins vicinaux. Puis une intéressante question a été soulevée au sujet du budget de la guerre. Il y a actuellement à Paris 25 généraux de division auxquels on accorde des frais de résidence. Ce nombre est si considérable parce que chaque fois qu'un général de division ne peut plus être maintenu comme commandant de corps d'armée, on crée en sa faveur des postes à Paris. Dans le but de mettre un terme à cet état de choses, la commission a résolu de réduire de 900 fr. le crédit relatif aux frais de résidence des généraux de division à Paris. Jusqu'à présent les réductions opérées par elle au chiffre des propositions du ministère de la guerre s'élevaient à la somme de 7 millions 1/2. Que d'économies l'on pourrait faire si l'on rognait un peu les appointements de tous les gros bonnets qui émarginent au budget de l'Etat. Pour l'instant, avec le produit de cette première économie on se propose d'élever de 15,000 hommes l'effectif de l'infanterie.

La République radicale publie inextenso les discours prononcés au punch donné en l'honneur de M. Laisant. Celui-ci a déclaré qu'il n'avait rien à regretter ni à retirer de ce qu'il avait écrit, et, après un réquisitoire très-vif dirigé contre la Chambre, il a ajouté, sous forme de conclusion que si les choses continuaient ainsi, le peuple allait se dégoûter de la République pour passer à la monarchie. Si en est ainsi, on en vient presque à désirer de voir toutes les turpitudes actuelles se prolonger quelque temps encore. Dans cette même réunion, il a été naturellement question des fameux Bolandistes, dont les noms ne sont plus un mystère pour personne. Ce seraient, en effet, MM. Etienne et Caze membres de l'Union Républicaine et amis républicains de feu Gambetta, ce qui explique l'acharnement déployé contre eux par les intransigeants et les radicaux. Il paraît cependant douteux que la demande d'enquête projetée à l'occasion des 16,000 fr. touchés par eux, aboutisse non pas seulement parce que cette somme leur avait été allouée à titre de commission pour leurs soins dans une affaire particulière, où la qualité de député n'était pas en jeu, mais surtout parce que les bureaux de l'Union Républicaine et de l'Union démocratique craignent le scandale qui pourrait en résulter.

Je viens d'écrire le nom de l'Union Républicaine. A ce propos je dois vous dire que ce groupe est décidément fort habile. Je veux parler de l'Union Républicaine au Sénat qui, pour enterrer définitivement le rapport de M. Tolain concluant en faveur de la révision et pour la suppression des inamovibles par voie d'extinction, s'est décidé à faire imprimer ce rapport, mais à la condition qu'il ne serait distribué qu'après la session actuelle aux membres de la majorité républicaine de façon à ce qu'il puisse être étudié pendant les vacances, et avec cette mention expresse que le groupe estime que si la révision était votée en principe elle ne pourrait être exécutée naturellement qu'après les élections pour le prochain renouvellement partiel du Sénat, c'est-à-dire en janvier 1885. Il est douteux que, même avec ces restrictions le rapport de M. Tolain obtienne l'assentiment des gauches.

On est unanime dans l'entourage de M. de Lesseps, pour considérer comme favorable aux intérêts de la Compagnie de Suez l'adoption par la Chambre des Communes de l'amendement de M. Norwood, lequel laisse les choses en l'état, jusqu'à ce qu'il plaise au Parlement d'aborder de nouveau la question. M. de Lesseps, est, en effet, convaincu que le temps ne pourra que démontrer aux Anglais qu'ils ont tout intérêt à traiter avec lui, non pas seulement parce qu'ils ne pourraient sans sa participation créer un nouveau canal, mais encore parce que la compagnie actuelle est seule en mesure de faire vite et à bon marché la nouvelle voie. Quant au second canal, M. de Lesseps n'entend

nullement prendre acte du récent vote de la Chambre anglaise pour enrayer l'exécution de ses projets.

Le ministère l'a échappé belle aujourd'hui. Peu s'en est fallu qu'il ne fût renversé comme l'année dernière le cabinet Freycinet, à la veille même des vacances.

La séance a d'abord fort mal commencé. Il s'agissait de voter un crédit pour l'établissement d'un câble sous-marin entre la Cochinchine et le Tonkin. La Chambre se disposait à voter le crédit sans mot dire, quand M. Blancubé est venu nous apprendre que le projet déposé par le pseudo amiral Charles Brun contenait dans ses flancs les choses les plus noires. Figurez-vous, messieurs, nous a raconté Blancubé, figurez-vous que le conseil colonial de la Cochinchine, a supplié le ministre de lui permettre de poser le câble en s'engageant en retour à ne pas demander un maravédis à la métropole. Au même moment, une compagnie anglaise sollicitait la même faveur, mais à la condition qu'une subvention gouvernementale lui fût accordée ? Eh bien ! savez-vous ce qu'a fait M. Charles Brun ? Il a donné la préférence aux Anglais !

Un cri d'indignation s'est aussitôt élevé dans la salle. Invité à s'expliquer, notre amiral Suisse a montré un certain embarras et loin de démentir M. Blancubé, il a plutôt confirmé ses dires. Dans ces conditions, le vote de la convention était impossible. La droite et l'extrême gauche se sont coalisées et, grâce à cette coalition, le traité conclu avec la compagnie anglaise a été rejeté. Que va faire maintenant M. Charles Brun ? Va-t-il donner sa démission ? Le cabinet venait à peine d'essayer cet échec qu'une autre épreuve lui était infligée. C'était à propos de la loi judiciaire, M. Clémenceau demandait le rétablissement de l'article additionnel, Saint-Rome supprimé par le Sénat. Aux termes de cet article additionnel, les fonctions judiciaires étaient, vous le savez, déclarées incompatibles avec le mandat législatif. M. Clémenceau a fait ressortir avec une admirable éloquence la nécessité qui s'imposait aux républicains de faire cesser le scandale que provoquent certains sénateurs radicaux en touchant des deux mains l'argent de la France. L'orateur voulait parler des Cazot, des Malens, des Dauphin, et autres robins malpropres. M. Ferry a protesté et a supplié la majorité de ne pas se laisser séduire par le langage de M. Clémenceau. Peu s'en est fallu que les adjurations des malheureux ministres ne fussent repoussées. Un scrutin a eu lieu. Avant le pointage, Clémenceau l'emportait, et nous nous félicitions déjà de cette victoire. Malheureusement, on est venu déjouer nos espérances. Le ministre l'a emporté de 8 voix. N'importe, ce vote n'en constitue pas moins de curieux symptômes. Si les ministres et le sous-secrétaire d'Etat s'étaient abstenus, la victoire restait à Clémenceau.

SAINTE-FORGEUX.

TONKIN.

Les dépêches du gouverneur civil de la Cochinchine arrivées au ministère de la marine, confirment le brillant fait d'armes du lieutenant-colonel Badens.

Ce jeune officier supérieur a pu avec une petite troupe de 600 hommes, mettre en déroute une véritable armée forte de plus de 4,000 hommes.

C'est à dessein que nous employons le mot armée. Il convient de remarquer, en effet, que le colonel Badens avait devant lui non plus des bandes indisciplinées de Pavillons-Noirs, mais des réguliers à la solde de Touduc.

Un seul fait suffit à le prouver : l'ennemi avait avec lui des canons ; or, les Pavillons-Noirs n'en possèdent pas un seul.

En dépit des protestations de la cour de Huế, la guerre, cette fois, est bien ouverte entre la France et le souverain de l'Annam.

Le docteur Harmand a pris possession de ses fonctions de commissaire ou plutôt de gouverneur civil le 20 juillet dernier.

Ce médecin-administrateur improvisé est accompagné de sept inspecteurs des affaires indigènes chargés d'organiser sous ses ordres les différents services et, en particulier, les services financiers.

Les négociations avec la Chine auront, d'après certains renseignements qu'on nous communique, les plus grandes chances d'aboutir dès qu'elles seront appuyées par un succès contre les Pavillons noirs, qui sont massés à Song-Tai et à Bac-Ninh. On nous

assure que les forces que nous avons écrasées à Nam-Dinh n'étaient composées que de contingents annamites, auxquels on prête moins d'aptitude militaire qu'aux Pavillons noirs, qui ont recruté de nombreux adhérents dans la province chinoise du Koung-Si.

LE CHOLÉRA

Le nombre des décès cholériques a été avant hier de 271 au Caire, 23 à Minieh, 8 à Ismailia, dont 6 dans l'armée anglaise, de 41 à Tanta, 3 à Suez, 44 à Rosette, 8 à Aïfeh.

Un très grand nombre de villages sont atteints.

On signale deux cas suspects au lazaret de Smyrne, dont un mortel, parmi les passagers venant d'Egypte.

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Hier, avant que la Chambre abordât l'examen de la convention passée avec la Compagnie du chemin de fer du Nord, le ministre des finances est monté à la tribune et a déposé le projet de la loi portant fixation du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice de 1884.

Il faut croire que l'alignement des chiffres de ce budget a présenté certaines difficultés inattendues, car les ministres, pour l'arrêter définitivement, ont dû tenir la veille au soir une séance exceptionnelle.

Nous comprenons, au surplus, l'embarras des membres du gouvernement obligés avec une simple disponibilité de 13 millions de faire face aux travaux des ports, canaux et voies navigables, à l'extension du réseau souterrain des lignes télégraphiques, à l'achèvement du matériel de guerre, des fortifications et à l'entreprise de nouvelles constructions navales, sans compter les déficits importants que les années 1882 et 1883 devront léguer à l'exercice 1884.

Quoi qu'il en soit, voici comment le ministre des finances a cru pouvoir dresser pour 1884 son budget extraordinaire.

Sur les 300 millions de ce budget, il sera affecté :

- 1° 110 millions à l'achèvement du matériel de guerre et des fortifications ;
- 2° 11 millions aux travaux de défenses des ports militaires et aux constructions navales ;
- 3° 3 millions à la continuation des travaux de construction du réseau télégraphique souterrain ;
- 4° 140 millions aux travaux des ports, canaux et voies navigables.

Le surplus, soit 36 millions, sera employé à combler partie des déficits antérieurs, provisoirement imputés sur les ressources de la dette flottante.

Il avait été question de réserver une somme d'environ 20 millions à augmenter la dotation de la caisse des lycées et écoles. Mais on a dû y renoncer, parce qu'il ne serait pas resté de ressources assez grandes pour les travaux publics. Jusqu'à nouvel ordre, les compléments de dotation de la caisse des écoles continueront à être empruntés à la dette flottante.

La commission du budget se trouve saisie à l'heure actuelle de l'ensemble du projet de loi de finances concernant l'exercice 1884.

Attendons-nous, toutefois, à ce que plusieurs mois s'écoulent avant de voir apparaître le premier de ses rapports.

UNE RIPOSTE

Voici un exemple à donner à tous les candidats conservateurs.

Quoique mis en minorité, le 22 juillet, le contre-amiral Lamothe-Tenet maintient sa candidature dans l'arrondissement de Narbonne.

Ce que voyant, le comité républicain a fait afficher le placard suivant.

Citoyens,

Malgré sa débâcle du 22 juillet, la réaction relève audacieusement la tête et nous provoque à une revanche pour le 5 août.

Tout ce que l'arrondissement compte de curés, de jésuites, d'esclaves, de sacrilèges, d'hommes néfastes, est convié pour ce jour-là.

Ces étrangleurs de nos libertés publiques veulent, dans l'arrondissement, tenter un effort suprême contre la République !

Mais la République, de sa puissante voix, dit :

Arrière, conspirateurs du 16 Mai ! Ayez-vous donc oublié la leçon qu'on vous infligea le 14 octobre ?

Si vous aimez l'esclavage, restez esclaves ; mais surveillez votre arrogance. Soyez prudents, ne déchaînez pas la tempête.

Ecoutez un conseil : lisez l'histoire et réfléchissez !

Le peuple, que vous ne trompez pas par vos fallacieuses promesses, se dira :

Voter pour M. Lamothe-Tenet, c'est voter pour la Royauté, de sinistre mémoire ; c'est voter pour Rome, c'est voter pour le Pape.

Voter pour le citoyen Papinaud, c'est voter pour la République, c'est voter pour la France.

Citoyens, vous n'hésitez pas ! vous tous qui voulez être libres, qui aimez la patrie, votez le 5 août pour le citoyen Papinaud !

Vos votes signifieront : A bas la réaction ! Vive la France ! Vive la République !

A ces injures, M. Lamothe-Tenet a répondu de la façon suivante :

Electeurs,

Oui, la réaction lève la tête et son audace augmente en proportion des inepties et des malhonnêtetés républicaines.

Si vous voulez vous convaincre de ces dernières, lisez les journaux républicains de toutes nuances. Jamais je n'ai dit et ne dirai autant de mal de la République que les républicains eux-mêmes.

Que parle-t-on du 16 mai et du 14 octobre ? Après tous les efforts, après tous les mensonges, après les scandaleuses invalidations, les républicains ont réussi à produire une assemblée que M. Gambetta qualifiait de Chambre de sous-vétérinaires et que M. Laisant appelle aujourd'hui Chambre infame, un ruisseau de fange.

Que pourrais-je dire de plus ?

Quant aux menaces qui me sont adressées par le comité anonyme, elles me laissent entièrement froid. Les injures n'ont de poids qu'en vertu de la hauteur d'où elles tombent.

Que le parti conservateur se divise ou non, que le succès couronne ou ne couronne pas mes efforts, peu m'importe ! J'ai accepté le poste de candidat conservateur ; je ne le déserterai pas. Si des traitres passent à l'ennemi, je n'y puis rien : je reste entier avec mon honneur.

LAMOthe-TENET,

contre-amiral en retraite, officier de la Légion d'honneur.

Il est impossible de tenir un langage plus fier et plus noble. Espérons que les électeurs de Narbonne l'entendront et voteront pour le candidat conservateur.

INFIRMIERS LAIQUES

Nous lisons dans le *Réveil* de Grenoble, journal républicain :

« Ce n'est pas la première fois que nous avons à nous plaindre des abus qui se passent à l'hôpital civil de Grenoble ; — et ce ne sera probablement pas la dernière.

Cette fois, pourtant, les faits qui nous sont révélés sont tellement graves qu'ils appellent une répression immédiate et sévère. Nous en garantissons, d'ailleurs, la complète authenticité.

Il y a plusieurs jours, deux infirmiers de l'hospice, qui montrent un amour par trop exagéré pour la dive bouteille, se sont rendus coupables d'acte de brutalité vraiment atroces sur un malheureux malade tombé en enfance et qui est sujet à des accès de crise nerveuse : ces deux mercenaires, complètement ivres, après avoir attaché leur patient à un lit, lui auraient versé sur le ventre (1) le contenu de deux cruches remplies d'eau.

« Journallement, de pareils actes de sauvagerie s'accompliraient dans les salles. Ces deux misérables insulteraient non-seulement les malades, mais les frappraient violemment en les menaçant. Dernièrement, l'un d'eux cognait la tête d'une de ses victimes récalcitrantes contre le mur de la salle.

L'esprit à peine à croire à des faits aussi ignobles. Aussi demandons nous énergiquement à la municipalité de prescrire une enquête et de faire révoquer immédiatement les deux coupables, qui ont nom Claude et Joseph, et sont affectés spécialement au service de l'infirmerie. »

Voici en quelques jours pas mal de faits analogues qui se passent dans les hôpitaux ou la laïcisation a fait son apparition. Nous ayons cité plusieurs de ces faits monstrueux, mais nous croyons ceux que signale le *Réveil* de Grenoble, plus odieux, s'il se peut, que ce qui s'est vu jusqu'à présent.

Toujours de mal en pire.

Ce sera le seul fruit que l'on retirera de la laïcisation.

INFORMATIONS

La loi de réforme judiciaire votée hier, devra être promulguée le 4 août au plus tard, et le droit d'épuration confié au garde des sceaux expirera le 4 novembre, c'est-à-dire juste le jour de la rentrée des cours et tribunaux.

Dans tous les cercles politiques, la séance de la chambre d'hier est considérée comme la plus rude journée qu'ait subie le dernier ministère de M. Ferry : battu par M. Blancsubé sur la question du câble sous-marin entre la Cochinchine et le Tonkin, et mis presque en échec sur l'amendement Clémenceau.

La victoire, après le coup que lui porta M. Ribot, est une victoire à la Pyrrhus. Encore une secousse semblable, c'en est fait du cabinet Ferry-Commagney.

Demain aura lieu un très vif débat entre MM. Clémenceau, Madier-Montjeu et le ministre de la guerre, au sujet de la protection des frontières par des lignes stratégiques.

L'Alliance franco-italienne, dont le président est M. Clovis Hugues, député, a pris l'initiative d'ouvrir une souscription en faveur des victimes de la catastrophe d'Ischia.

Un grand nombre de députés se sont inscrits sur cette première liste.

Les souscriptions peuvent être adressées au siège provisoire de l'Alliance franco-italienne, 46 bis, cité Trévise.

Le curé de l'église Saint-Germain, à Argentan (Orne), s'étant opposé, le 14 juillet, à laisser arborer le drapeau tricolore sur la tour de l'église, M. Martin-Feuillée, ministre des cultes, vient d'informer l'évêque de Séez que si cet ecclésiastique n'était pas déplacé à la fin du mois de juillet, son traitement serait supprimé.

M. Badereau de Saint-Martin, maire de Touvois (Loire-Inférieure), qui avait été suspendu pour deux mois de ses fonctions, par arrêté du 12 juillet, vient d'être révoqué.

M. Badereau de Saint-Martin avait protesté, à l'audience de la cour de Poitiers, contre la peine infligée à M. de la Roche-St-André, dans l'affaire des bombes de la Roche-Servièrre.

beaux yeux depuis le jour où nous l'avons entrevue derrière les plis de son voile de deuil !

Ce jour avait commencé sa misère. Depuis ce jour-là, son vieux père luttait contre le ressentiment d'un prince outragé ; lutte terrible et inégale ! Depuis ce jour, le pauvre Aubry était captif dans les cachots souterrains du Mont-Saint-Michel.

Et son père n'avait qu'elle au monde pour le secourir et le protéger !

Et Aubry ! Oh ! que pouvaient les mains blanches de Reine contre l'acier des barreaux ou le massif granit des murailles ?

Elle avait pleuré, mon Dieu ! Mais il y avait une audace latente sous les grâces de cette frêle enveloppe.

Et toute hardiesse à sa gaieté, parce que la gaieté, qui est un mode de l'enthousiasme, se dégage de tout effort moral, comme la chaleur de tout effort physique.

Les pleurs de Reine se séchaient souvent dans un sourire.

Elle était si jeune ! et Dieu lui faisait de si surprenantes aventures !

Cette nuit, par exemple, au milieu de ces soudards qui ronflaient, elle avait peur, c'est vrai ; mais un malicieux sourire vint à sa lèvre quand elle reconnut, trônant sur le fauteuil d'honneur, Méloir, le chevalier de nouvelle fabrique.

Naguère, dans les fêtes d'Avranches, cet homme lui avait demandé la permission de porter ses couleurs. Plus tard, il s'était offert de lui-même, sur le noble refus d'Aubry, à poursuivre Hue de Maurever. C'était maintenant un chevalier. Et pourtant Reine souriait, parce qu'il est des hommes qu'on ne peut haïr sérieusement.

La salle était grande. Reine voulait parvenir jusqu'à la table. Elle avait un panier,

Le congé que va prendre le président de la République sera cette année moins long que les années précédentes.

M. Grévy sera de retour au palais de l'Élysée au moment du séjour à Paris, du roi Alphonse XII d'Espagne, c'est-à-dire, vers le milieu de septembre.

La pension de M. Tissot, ex-ambassadeur de France près le gouvernement britannique, vient d'être liquidée à la somme de 10,000 fr. De tous les civils, les ambassadeurs seuls jouissent d'une retraite aussi élevée ; la pension des anciens ministres eux-mêmes ne peut, en effet, d'après la législation actuelle, dépasser 6,000 francs.

La Chambre vient d'être saisie d'un projet de loi portant approbation de deux conventions provisoires, passées entre le ministre des travaux publics, agissant au nom de l'Etat, et d'une part la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, pour régler les conditions financières relatives à l'établissement de secondes voies sur les réseaux de ces Compagnies. Aux termes de ces conventions, les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest seront tenues d'établir la seconde voie sur tout ou partie soit des lignes exploitées actuellement avec une seule voie, soit des lignes en construction ou à construire, dès que le ministre des travaux publics prescrira cette mesure et quel que soit le produit de ces lignes. Dans ce cas, l'Etat payera chaque année à la Compagnie, une annuité suffisante pour couvrir les charges effectives des emprunts effectués par la Compagnie pour subvenir aux dépenses occasionnées par l'établissement de ces secondes voies.

On mande d'Angers que l'abbé Libault, desservant de Genneteil, qui avait essayé le 14 juillet d'enlever le drapeau arboré sur l'église, a été condamné à 200 francs d'amende et aux dépens par le tribunal correctionnel de Baugé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} août

Nos dépêches ont rendu compte de l'incident Blancsubé et de l'échec du gouvernement, à propos du câble sous marin entre la Cochinchine et le Tonkin.

M. Jules Roche expose ensuite le rapport sur la loi concernant la réforme judiciaire. Ce rapport conclut à l'adoption du projet tel qu'il a été voté par le Sénat.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, malgré les efforts de M. Clémenceau, l'ensemble de la loi et en particulier l'article autorisant le cumul sont adoptés.

M. Gaillard développe ensuite son interpellation sur l'incident électoral d'Anduze, à la suite duquel le substitut d'Orange a été invité à opter entre ses fonctions et sa candidature au Conseil général.

Il conclut en disant que le cumul est le point de départ d'incidents regrettables.

M. Ribot. — Cet incident prouve le danger de laisser la magistrature entrer dans le domaine politique. Il faut mettre la justice en dehors de la politique.

L'orateur propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre invite le gouvernement à présenter à bref délai un projet de loi portant incompatibilité entre les fonctions judiciaires et le mandat électif et passe à l'ordre du jour. » (Très bien !)

M. le président du Conseil déclare qu'il n'acceptera aujourd'hui que l'ordre du jour pur et simple. Plus tard, le gouvernement présentera un projet sur les incompatibilités par-

au bras, et son regard convoitait naïvement les débris du souper.

Elle avançait avec lenteur parmi ces obstacles humains. Il lui fallait à chaque instant éviter une tête, enjamber un bras, sauter par-dessus une poitrine bardée de fer.

Parfois, lorsque l'un des dormeurs faisait un mouvement, Reine s'arrêtait effrayée. Mais elle reprenait bientôt sa tâche, et à mesure qu'elle approchait de la table, le sourire se faisait plus espiègle autour de sa lèvre.

Enfin, elle atteignit la table en passant sur le corps mal bâti du sieur de Corson, qui ru-minait chevrons, bandes, barres, pals, sautoirs, burelles, lions rampants ou issants, macles, besans, quintefeuilles et marlettes : toutes les figures du blason.

Elle mit dans son panier deux poulets, un gros morceau de pain et un flacon de vin vieux qui restait intact par fortune.

Puis elle se redressa, toute heureuse de sa victoire, en secouant ses blonds cheveux d'un air mutin.

Comme elle s'appretait à traverser de nouveau la salle, cette fois, pour s'enfuir avec les trophées de son triomphe, elle laissa tomber un regard sur le bon chevalier.

Le chevalier Méloir avait toujours la main sur son escarcelle rebondie.

Les sourcils de Reine se froncèrent et son œil brilla d'un éclair hautain.

— L'or qui doit payer la tête de mon père ! murmura-t-elle.

Il faut croire que, dans ce temps-là, les châtelines portaient déjà des ciseaux, car on eût pu voir dans la main de Reine un reflet d'acier qui passa entre les doigts de Méloir. Le cordon qui retenait l'escarcelle fut tranché en un clin d'œil.

Mais l'escarcelle ne tomba point. La main

lementaires. Il n'accepte pas l'injonction qui lui est faite par M. Ribot. (L' tumulte à droite et au centre).

M. Ribot. — Ce n'est pas une injonction, c'est une invitation.

L'ordre du jour proposé fournit au gouvernement l'occasion de s'expliquer sur une question qui intéresse la Chambre.

A mon tour, je ne peux accepter l'injonction de M. le président du Conseil, et je crois de ma dignité, en face des ricanements ministériels, de maintenir mon amendement. On comprend, du reste, difficilement un pareil dépliement de force gouvernementale.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 285 voix contre 192.

TUNISIE TRINIMCA

Comme complément aux détails que nous avons donnés avant-hier, en dépêche, sur la convention conclue entre le gouvernement français et le bey de Tunis, ajoutons que la dette de la Régence s'élève à 142 millions pour la dette consolidée et 47 millions pour la dette flottante.

Avec le nouvel emprunt, le bey offrira aux porteurs de l'ancienne dette, soit des titres de ce nouvel emprunt, soit le remboursement au pair de leur capital. De la sorte, il sera permis de supprimer la commission financière internationale qui réside à Tunis et où siègent des commissaires anglais et italiens à côté des commissaires français.

MADAGASCAR

Une dépêche de Londres dit que le gouvernement anglais a reçu une dépêche de Natal, démentant tous les bruits relatifs à l'incident de Tamatave et déclarant que la conduite de l'amiral Pierre a été très correcte et que les relations entre les officiers français et anglais n'ont jamais cessé d'être très courtoises.

ÉTRANGER

Russie

Le *Times* annonce, d'après des nouvelles qu'il prétend tenir de source officielle, qu'on a découvert à St-Petersbourg une conspiration nihiliste d'un caractère très dangereux, dans laquelle seraient impliqués un grand nombre de personnes. Plusieurs arrestations auraient été opérées.

Le *Times* ajoute que les autorités russes tiennent l'affaire dans le plus grand secret.

Angleterre

On télégraphie de Capetown que l'individu assassiné à bord de l'*Elisabeth* est bien le délateur Carey ; il est mort sans pouvoir prononcer une parole.

L'assassin est un Irlandais américain. On a trouvé en sa possession une machine infernale. Il déclare n'avoir jamais connu Carey avant son arrivée à Capetown.

C'est en présence de sa famille que Carey a été tué. Le meurtrier est étroitement gardé à vue à cause des bruits de tentative de délivrance. On a commencé une souscription afin de réunir des fonds pour sa défense.

Il résulte de l'instruction faite par le magistrat de Port-Elisabeth sur l'assassinat de James Carey, que Carey et O'Donnell avaient ensemble, le navire se trouvant à la gale distance de Table-Bay et d'Algoa-Bay, lorsque O'Donnell tira sur Carey et le blessa au cou. Carey chancela ; O'Donnell se précipita alors sur sa victime et lui tira deux nouveaux coups de revolver dans le dos. Carey mourut au bout de vingt minutes. D'a-

de Méloir était toujours dessus.

Ces soldats sont vigilants, même dans le sommeil.

Quand Méloir imposait à son repos la condition de garder un objet, Méloir s'éveillait, comme il s'était endormi, la main sur l'objet gardé, que ce fut une bourse ou une épée.

Reine tira l'escarcelle bien doucement, puis plus fort. Impossible de faire lâcher prise à Méloir. Reine essaya d'ouvrir l'escarcelle entre ses doigts. Impossible encore !

Pourtant elle la voulait !

Non pas peut-être pour se procurer un peu de cet argent si nécessaire au proselit qui se cache ; non pas assurément pour s'indemniser des ravages commis sur les domaines de Maurever ; Reine n'avait pas un écu vaillant, mais elle savait où prendre le pain qui soutenait l'existence du vieillard.

Non, pour rien de tout ce qui eût pu déterminer un homme à s'emparer du trésor, disons plus : non, pas même dans le but de s'en servir.

Mais bien parce que cette escarcelle contenait à son sens, l'odieuse récompense qui devait payer la trahison : les cinquante écus nantais promis à quiconque livrerait monsieur Hue.

Elle voulait, — et c'était bien quelque chose que la volonté de cette blonde enfant, si mignonne et si frêle !

Cette blonde enfant, si frêle et si mignonne, avait bravé naguères pendant dix nuits les balles et les traits d'arbalètes pour aller porter du pain à Gilles de Bretagne prisonnier. Et Dieu sait que les archers de Jean de la Haise avaient ordre de viser juste autour de la grille du cachot.

(A suivre)

près l'enquête, aucune dispute n'avait précédé l'assassinat.

O'Donnell, qui est âgé de quarante-cinq ans, se donne comme mineur californien.

Mme Carey ayant dit à O'Donnell, au cours de l'instruction : « Vous avez tué mon mari. » — Oui, a-t-il répondu, j'ai été envoyé dans ce but !

La nouvelle de la mort du délateur a excité, parmi les Irlandais, des transports d'allégresse. A Dublin, des feux de joie ont été allumés à plusieurs endroits et le peuple dansait alentour. Les nationalistes considèrent la mort de Carey comme un triomphe pour leur cause et se proposent d'organiser une procession aux flambeaux pour célébrer dignement la mort de celui qu'ils considèrent comme leur plus cruel ennemi.

Suisse

Lundi a eu lieu à Genève un meeting d'ouvriers réclamant du gouvernement cantonal du travail. La réunion, annoncée par des placards violents, a bientôt dégénéré en échauffourée, grâce à la présence de nihilistes. L'assemblée s'est formée en cortège et s'est portée vers l'hôtel de ville, où sur le refus des autorités de recevoir une députation, plusieurs orateurs ont harangué la foule et l'ont excitée à la violence. Les agents, ne parvenant pas à disperser les perturbateurs, ont procédé à de nombreuses arrestations.

FAUSSES ALARMES

On disait : « La vigne est perdue, Sur les flancs des coteaux malsains, Elle s'étiole, tordue, Sous les coups des vers assassins.

Devant Bacchus, dieu peu sévère, Nul ne peut chanter Euhé, Car on n'a même plus un verre De la liqueur chère à Noé.

Adieu, les vendanges avides, De francs rires et de gais sons. Sur le bord des barriques vides Meurt le rire ailé des chansons.

Aujourd'hui, la France, contrainte De s'abreuver de raisins secs, Exporte, à grands frais, de Corinthe, Du vin renouvelé des Grecs.

Enfin, pendant que la chimie, Plus criminelle que Moyaux, Sous les yeux de l'Académie, Met des projets de tord-boyaux,

Aux restaurants où Monsieur Gendre, Autrefois, passa tant de nuits, On n'hésite pas à vous vendre De la fuchsine au lieu de Nuits. »

Eh bien, non, place à l'espérance ! Grâce à Dieu, l'on exagère D'un bout à l'autre de la France Les méfaits du phylloxera. Puisque, de janvier à décembre, Laisant l'a dit, le jus divin Tombe en cascades sur la Chambre, Sous la forme de pots-de-vin.

(Clairon) GASTON JOLLIVET

CHRONIQUE RÉGIONALE

Lettre pastorale — Le cardinal archevêque de Lyon, et les évêques fondateurs des facultés catholiques de Lyon, viennent d'adresser une lettre circulaire au clergé et aux fidèles de leurs diocèses, pour leur recommander de nouveau les Facultés catholiques établies dans la ville de Lyon.

Contingent départemental des quatre contributions. — Le Journal officiel publie la loi relative aux contributions directes et aux taxes assimilées de l'exercice 1884.

Dans le tableau de fixation du contingent de chaque département, celui de la Loire figure pour les sommes suivantes :

Contribution foncière :	
Des propriétés non bâties	1.085.473
Des propriétés bâties	784.679
Contribution personnelle mobilière	657.043
Portes et fenêtres	634.657

Concours de juments poulinières. — Un concours de juments poulinières de 2 et 3 ans aura lieu en 1883 :

A Montbrison, le 19 septembre, pour les cantons de Montbrison, Saint-Rambert, Saint-Jean Soleymieux, Saint-Bonnet-le-Château, Noirétable, Saint-Georges-en-Couzan et le Chambon.

A Feurs, le 18 septembre, pour les cantons de Feurs, Boën, Saint-Galmier, Néronde, St-Germain-Laval et tous les Cantons de l'arrondissement de Saint-Etienne, moins celui du Chambon.

A Roanne, le 15 septembre, pour l'arrondissement de Roanne, moins les cantons de Saint-Germain-Laval et de Néronde.

Lycée de filles. — La distribution des prix aux élèves du Collège de filles de notre ville aura lieu vendredi 3 août, à neuf heures du matin, dans le nouveau local du lycée de filles, c'est-à-dire maison Chaverondier.

Le public pourra donc dès le matin se rendre compte par lui-même de la belle acquisition qu'a faite la ville de Roanne et se congratuler mutuellement sur le judicieux emploi qu'on a fait de son argent.

Comme un bonheur n'arrive jamais seul, la cérémonie sera présidée par M. le sous-préfet de Roanne.

M. Francisque Rive à Roanne. — Nous avons eu le plaisir d'entendre plaider, à la dernière audience du tribunal de commerce, M. Francisque Rive, avocat à la cour de Lyon. Il s'agissait de l'affaire des Compagnies L'Abbeille et le Lion représentées par M. Rive, contre M. Boisset, l'incendie de la rue du collège au mois de Mai dernier. La réputation de M. Rive avait attiré un grand nombre d'auditeurs.

Ancien député de l'Ain et ancien secrétaire de l'Assemblée nationale, procureur général à la cour de Douai et démissionnaire lors de l'exécution des décrets du 29 Mars 1880, M. Rive joint à sa valeur personnelle, une notoriété reconnue par tous les partis. A sa parole sobre et énergique, on reconnaît un lutteur aussi éloquent qu'expérimenté. De temps en temps nos tribunaux voient paraître devant eux les maîtres du barreau lyonnais. Que ce soit M. Rive ou M. Thévenet, président du Conseil général du Rhône, ou d'autre encore, nous constaterons toujours leur présence avec plaisir.

Mais ce que nous ne saurions taire, — ce que nous disons même avec un légitime orgueil, — c'est ce que ces grands avocats ont rencontré jusqu'ici dans le barreau Roannais des adversaires, de réputation moindre sans doute, mais auxquels la comparaison ne nuisait pas. Hier, M. Sérol qui répondait à M. Rive, a été aussi vif, aussi habile que son adversaire et a très-vaillamment soutenu, à la satisfaction unanime, l'honneur du Barreau Roannais.

C'était trop beau, ça ne pouvait pas durer !

Vous avez sans doute entendu parler de cet industriel anglais qui, sous la raison sociale Richardson et Co, se livrait à des opérations absolument inouïes.

Possesseur d'une maringale à peu près infailible, M. Richardson venait à vous et vous disait :

— Vous allez me donner mille francs, ou davantage, s'il vous agrée. Avec vos mille francs, j'irais aller aux courses — en Angleterre, et là j'opérerai. Mon système est simple : je me contenterai de vous gagner 40 fr. par jour. Si je perds sur un cheval, je gagnerai sur un autre. Soyez tranquille.

L'Anglais, voyageant pour son propre compte, avait, ces temps derniers, fait Roanne d'où il emporta une trentaine de mille francs.

C'était si tentant ! A chaque instant, vous rencontriez quelqu'un qui vous disait d'un air vainqueur :

— Vous n'avez rien chez Richardson et Co de Londres ; vous avez tort ! J'y ai mille francs, moi. La semaine dernière 106 fr. d'intérêts, mon cher ! cette semaine 130 ! Dans deux mois, je suis remboursé, et après je joue sur le velours.

— Et savez-vous bien quel est cet Anglais qui se fait des rentes en empruntant de l'argent à 500 pour cent.

D'aucuns n'hésitaient pas à vous répondre : — Mais parfaitement, c'est un homme très fort et très honnête. Il nous a dit qu'il pourrait sauter...

Et il l'a fait comme il l'avait dit.

Il a sauté et avec lui pas mal d'écus d'origine roannaise. Nous n'exagérons certainement pas en évaluant à une quarantaine de mille francs l'argent que MM. Richardson et Co font perdre à nos concitoyens.

Ceux-ci ne se plaindront pas, ils étaient avertis !

Néronde. — Nous avons de bonnes nouvelles de la candidature de M. Palluat de Besset. Si, nous dit-on, tous les électeurs du canton de Néronde — et ils sont de beaucoup les plus nombreux — qui ne trouvent pas que tout est pour le mieux dans la meilleure des Républiques vont voter ; si tous ceux qui se demandent où sont les libertés qu'elle nous a conquises, et qui voient avec inquiétude disparaître une à une celles que nous possédions avant elle, prennent part au vote, le résultat n'est pas douteux.

Nous attendons toujours des nouvelles de l'élection au conseil d'arrondissement.

Nous venons d'apprendre que le parti conservateur sera dignement représenté à cette élection par la candidature de M. Pierre-Antoine Raynaud, fabricant de soieries à Bussières, M. Raynaud, homme intelligent et actif est fort aimé dans le canton de Bussières où il occupe beaucoup d'ouvriers. Il est depuis de longues années le président de la Société de Secours-Mutuels de cette localité. Et l'ont sait si cette Société fonctionne bien, sous cette administration habile.

M. Raynaud sera une excellente acquisition pour le conseil d'arrondissement.

Renseignements militaires. — Voilà des renseignements qu'il est toujours utile de rappeler. Nous parierions que beaucoup de nos compatriotes ne savent pas au juste à quelle partie de l'armée ils appartiennent et quelles sont les obligations qui leur incombent.

Au 30 juin dernier, la classe de 1862 a été libérée de tout service dans l'armée ; la classe de 1863 a passé de l'armée territoriale à la réserve territoriale ; la classe de 1873, de la réserve active à l'armée territoriale ; la classe de 1877, qui est presque tout entière dans la disponibilité de l'armée active, est entrée dans la réserve active ; la classe de

1882, qui a tiré au sort cette année et qui sera appelée en novembre prochain, a pris rang dans la catégorie dite à la disposition de l'autorité militaire.

Du 1^{er} juillet 1883 au 30 juin 1884, l'ensemble de nos forces nationales se répartit donc ainsi qu'il suit :

Armée active : classe de 1882, encore dans ses foyers à la disposition de l'autorité municipale : classe de 1881, 1880, 1879 et 1878, sous les drapeaux.

Réserve active : classes de 1877, 1876, 1875 et 1874.

Armée territoriale : classes de 1873, 1872, 1871, 1870 et 1869.

Réserve territoriale : classes de 1868, 1867, 1866, 1865, 1864 et 1863.

Les hommes des classes de 1881, 1880, 1879 et 1878 qui n'ont jamais été incorporés — dispensés par situation de famille, dispensés provisoires, soutiens de famille, en sursis d'appel — sont compris dans la catégorie des hommes à la disposition de l'autorité militaire.

Les hommes des mêmes classes qui ont quitté l'armée sans y accomplir cinq ans de service — seconde portion du contingent, engagés conditionnels d'un an, militaires devenus chefs ou soutiens de famille sous les drapeaux — forment la disponibilité de l'armée active.

Les contingents de la marine des classes 1875 et 1874 ne provenant pas de l'inscription maritime figurent, en vertu de la loi, sur les contrôles de l'armée territoriale.

Les hommes, qui sont entrés au service par engagement volontaire marchent, non avec la classe de leur âge, mais avec la classe de mobilisation qui a été appelée au service dans l'année où ils se sont engagés et qui porte par conséquent le millésime de l'année précédente.

Dépêches de la journée

La santé du Comte de Chambord

Le bulletin médical du comte de Chambord ne sera plus communiqué aux journaux, à partir de demain, l'amélioration dans l'état du prince se confirmant.

La Séance d'hier

La séance d'hier a produit une fâcheuse impression dans les cercles politiques.

On trouve que M. Ferry a été trop brutal pour M. Ribot.

Tout le monde pressent qu'à la prochaine session le maintien du cabinet actuel deviendra difficile.

Un maire brutal

Samedi dernier, M. Hurvy, maire de Vierzon, assommait à moitié, à coups de canne plombée, un sieur Thibaut, garçon épicier. Et cependant, M. Hurvy est encore tranquillement à Vierzon, où il s'occupe de préparer l'élection de M. Brisson.

Tremblement de terre

Lundi, on a ressenti, hier, deux secousses de tremblement de terre à Gibray, en Californie.

SÉNAT

Le Sénat va clore aujourd'hui ses travaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 août.

La séance s'ouvre à deux heures sous la présidence de M. Brisson.

L'ordre du jour appelle la discussion des conventions avec l'Est.

M. MADIER DE MONTAUX développe un amendement portant que le gouvernement nommera le directeur et la moitié des administrateurs de la Compagnie.

M. RAYNAL dit que ce n'est pas possible.

M. Thibaudin oppose également une fin de non recevoir aux demandes de l'Extrême-Gauche.

Le ministre de la guerre est décidément brouillé avec ses anciens amis.

L'incident Boland

Le sieur Boland doit déposer demain matin devant les délégués des quatre groupes de gauche.

On se demande dans les couloirs pourquoi les deux députés accusés, MM. Caze et Etienne, n'ont pas déjà répondu à leurs accusateurs.

BOURSE DE PARIS

du 2 août 1883

Précédente clôture		VALEURS.	Dernier cours
79 30	3 % Français		80 40
108 37	5 % Italien		109 47
90 30	5 % Italien		90 80
1415 25	Paris-Lyon-Méditerranée		1425
505	Nord d'Espagne		507
670	Autrichiens		675
	Lombards		
	Saragossa		
2147	Suez		2165
537	Crédit Lyonnais		557
1283	Crédit Foncier		1300

VIN DE QUINQUINA DU CODEX

(préparation supérieure)

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6.

ALBERTIN, pharmacien de 1^{re} classe.

Etat civil de la ville de Roanne

Du 2 août 1883.

MARIAGES (4).

Collon, Pierre Marie, 27 ans, et Dessard, Marie Edouette, 22 ans, tisseuse.
Colas, Julien 25 ans, et Ballaguy, Marie-Emilie, 24 ans, tisseuse.
Michalet, Antonin, 29 ans, teinturier, et Bresson, Claudine, 33 ans, ménagère.
Vernay, Claude Marie, 26 ans, tisseur, et Rimoux, Marie, 28 ans, lingère

NAISSANCES (2).

Foriat, Louis, fils de Pierre, et de Gay, Susanne, tailleur.
Barthier, Laurence Victorine, fille de Jean Baptiste, tonnelier, et de Fénelon, Christine, docteur

DÉCÈS (2).

Bernard, Jeanne, 8 ans.
Graverolles, Louis, 40 jours.

COUPS DE CISEAUX

M. Henry Maret soutient cette idée que les sénateurs et les députés arrivent à la Chambre avec leur résolution prise, que les discours ne servent à rien et qu'il serait plus pratique et plus rapide de tirer les décisions aux dés.

Il conte, à ce propos, une anecdote : — Vous avez demandé la parole, disait un jour M. Grévy, président de la Chambre, à un orateur. Ah ça ! vous voulez donc parler ?

— Mais oui, monsieur le président.

— Singulière idée (un soupir). Vous avez donc quelque chose à dire ?

— Je le crois, monsieur le président.

— Enfin ! (nouveau soupir, suivi d'un silence). Allez, puisque vous paraissez y tenir. Mais, vous savez, ça ne servira à rien.

L'orateur, ayant terminé son speech, M. Grévy le ratrappe.

— Eh bien ! mon ami, vous voyez, je vous l'avais bien dit, cela n'a servi à rien. Gladstone, qui s'y connaît, me disait un jour : « J'ai entendu dans le courant de ma vie parlementaire plus de trois mille discours. Je n'en sais que deux qui aient changé mes convictions, et encore ils n'ont pas changé mon rôle. »

Tout le fonctionnement du régime parlementaire est contenu dans ce dernier mot, qui est charmant, et si vrai !

Savait-on que Marceau, le jeune et héroïque général de la première République, était encore représenté par sa petite-fille ? Le Patriote de l'Ouest donne des détails touchants sur cette pauvre femme qui vit, pressant dans la misère, et qui cependant ne demande rien aux millionnaires qui nous gouvernent.

Tout le monde ignore son existence. Elle-même, douce, modeste, effacée autant que bonne, ne réclame rien à la France : elle ne se doute pas que j'écris ces lignes. Peut-être croit-elle que la patrie a payé sa dette à la mémoire de son oncle, en lui octroyant à elle, un revenu de soixante-dix francs par an ?

Oui, à soixante-dix ans, la nièce de Marceau a aujourd'hui, pour principale ressource, un bureau de tabac à Mont-Saint-Amand (Isère), dont la location lui rapporte par année une somme totale de soixante-dix francs. Encore ce modeste revenu est-il sur le point de décroître. Dans ces dernières années on a créé aux environs, pour récompenser des services moins éclatants, j'ose le croire, de nouveaux bureaux qui diminuent de jour en jour l'importance du sien.

Et pourtant son père fut lui-même un vaillant soldat de la République. Il est mort colonel de cavalerie en retraite à Sainte-Rufine (Lorraine). Le nom glorieux que sa fille porte seule aujourd'hui n'attirera-t-il pas l'attention du gouvernement sur une situation si digne d'intérêt ? Un jour, en confiant ses soldats au général de brigade Hardy, Marceau lui écrivait : « Rappelle-leur bien qu'ils sont de ma division, elle ne doit pas être malheureuse ! » Ne dirait-il pas aujourd'hui à la République, en lui recommandant sa nièce : « C'est ma famille, elle ne doit pas être malheureuse ! »

— Comment les députés se tireront-ils de l'affaire Laisant ?

— Bah ! Racine leur a indiqué le moyen.

— Comment ?

Ils auront soin de peindre et d'orner leur visage Pour réparer d'Laisant l'irréparable outrage.

— Ce Boland t'as dit ? Guibollard, il me semble que j'en ai déjà entendu parler. Est-ce que ça n'est pas un homme qui se met facilement en colère ?

— Je n'en sais rien ?

— Mais si, mais si : Boland Furieux !

FAITS DIVERS

Désastre d'Ischia. — Il se confirme que le nombre des victimes, primitivement fixé à 2,000, peut être évalué à 5,000.

M. Genala, ministre des travaux publics, a visité hier le village de Forio. Plus de 250 cadavres ont été déjà ensevelis.

La décomposition des cadavres produit une telle puanteur qu'il devient indispensable de recouvrir les ruines de chaux vive, en attendant qu'on puisse tout combler. Les autorités ont pris, en effet, une résolution héroïque : Casamicciola sera enseveli, les travaux seront exécutés par la troupe.

Sur la plage, de grands feux sont allumés pour détruire les miasmes qui rendent l'air irrespirable.

D'après les chiffres officiels plus de 1,500 cadavres restent encore sous les ruines.

Détail horrible : La nuit dernière, les soldats ont dû donner la chasse à un troupeau de porcs et de chiens qui, attirés par la faim, venaient dévorer les cadavres.

Le roi a visité hier matin, pendant une heure et demie, Casamicciola. Très-ému, il a prononcé des paroles empreintes d'une profonde douleur.

On ne voit aucune maison dont deux murs soient debout.

On a retiré hier trois jeunes filles vivantes. On n'entend plus aucun cri dans les ruines. Le nombre des cadavres retirés est de huit cents.

Au moment où Casamicciola a été détruite on a ressenti des secousses de tremblement de terre à Wiesbaden.

Hier, à midi et demi, un nouvel affaissement du sol, accompagné de mugissements intérieurs, a eu lieu à Casamicciola.

Un survivant ingénieur, M. Serafino Tarantini, raconte qu'à l'hôtel Sauvet, où il était logé, trois chambres se sont écroulées. Il jouait aux cartes en ce moment ; les lampes qui éclairaient la Chambre s'éteignirent et il put par miracle se sauver dans le jardin.

L'obscurité ne lui permettait de rien voir. Pendant toute la nuit, il est resté dans le jardin, où il n'entendait que des cris implorant des secours.

À l'aube, il a tenté de descendre vers le rivage. C'était une entreprise très difficile, parce qu'on courait le danger de tomber dans quelques crevasses, mais aussi d'écraser les malheureux qui se trouvaient ensevelis sous les décombres.

Ça et là sortaient de dessous les décombres des membres humains qui s'agitaient dans les convulsions de l'agonie.

Un bras, une jambe, une épaule apparaissaient ça et là. Pourtant, il a réussi à sauver deux enfants.

Pendant toute la nuit, il avait entendu, au milieu des lugubres lamentations de toute la ville ensevelie, les gémissements continus d'une femme qui criait : « Mes enfants ! mes enfants ! »

À l'aube, il vit cette femme, en chemise, sur un fragment de terrasse resté debout ; elle répétait toujours son cri navrant : « Mes enfants ! mes enfants ! »

Un voyage en ballon (suite) — Le ballon l'Horizon, parti dimanche dernier de Paris et monté par le comte de Dion, a touché terre avant-hier matin à deux kilomètres de Bruxelles. L'ascension a été contrariée par un mauvais temps presque continu et les passagers ont dû jeter tout leur lest.

Odieuse séquestration. — Il n'est question à Toulouse que de la triste découverte faite dans une maison de la rue St-Dominique.

Un homme et son jeune fils étaient tenus enfermés dans une cage de fer, sur un fumier infect, et leurs geôliers étaient leurs parents.

Les journaux de Toulouse — et parmi eux le *Reveil*, — nous apportent sur cette horrible séquestration des détails très-complets :

Les deux prisonniers se nomment Théodore Abadie et César Abadie.

Avant la descente de la justice, des planches étaient clouées sur les cellules des reclus et leur interdisait même l'accès des barreaux de leur cage.

Les deux malheureux qui n'avaient pour tout vêtement qu'une chemise de femme, restaient donc enfermés dans leur cellule, plongés dans la plus profonde obscurité.

Voici, maintenant, comment Rouzoul et sa femme, les auteurs de cette séquestration, ont été forcés d'ouvrir les portes de leur maison à la police :

La famille Abadie se trouve en Espagne, sauf Mlle Pauline Abadie, qui est restée à Toulouse et qui se rendait, le dimanche seulement, dans la maison de la rue St-Dominique. On ne lui montrait jamais Théodore Abadie ni son frère, sous prétexte qu'ils étaient devenus « fous furieux » et qu'il y avait danger à les approcher. Un dimanche, cependant, Mlle Pauline Abadie sortit de la cuisine, alla dans le jardin et aperçut son neveu, Abadie fils, à travers les grillages de la cage. Elle lui adressa la parole et le pauvre garçon la reconnut.

Mlle Pauline Abadie écrivit immédiatement à Barcelone, à l'un de ses frères, et l'avertit de ce qui se passait rue Saint-Dominique. Le frère arriva à Toulouse, et c'est lui qui a porté le premier une plainte au parquet.

Mésaventures d'un Yankee. — Les langues étrangères sont-elles si peu connues en France que ceux qui les parlent risquent de passer pour fous ! On le croirait en lisant l'incroyable histoire qui vient d'arriver à un Américain, M. Heine.

Ce Yankee était descendu, il y a quelques jours, avec sa famille, composée, disent les feuilles publiques, « de sa femme et d'un ami », à l'hôtel Mars, rue du Croissant.

Jeudi dernier, à midi, M. Heine, qui est malade, et qui marche avec peine en s'appuyant sur des béquilles, descendit pour acheter des cigares. Sa femme et son ami attendirent vainement son retour. Enfin, voyant qu'il ne revenait pas, l'ami alla le réclamer à la préfecture, où l'on fit des recherches, pour savoir ce qu'il était devenu.

Les recherches furent longues, mais on finit cependant par découvrir que M. Heine avait été retrouvé... à l'asile Sainte-Anne.

Voici ce qui était arrivé : M. Heine, son acquisition faite, s'était égaré. Ne connais-

sant pas le français, il s'était adressé en anglais à toute une série de passants, qui, ne comprenant pas ce qu'il voulait dire, avaient continué leur chemin sans répondre.

Les zigzags dans Paris menèrent M. Heine jusqu'à l'avenue de Saint-Ouen. Là, rompu de fatigue, M. Heine essaya de nouveau de demander son chemin aux passants ; mais il parait que l'on n'a pas plus le don des langues dans l'avenue de Saint-Ouen que dans le faubourg Montmartre, car M. Heine ne réussit qu'à grouper un certain nombre de gamins et de badauds qui se moquèrent de lui.

Les gardiens de la paix arrivèrent et, ne sachant pas l'anglais, arrêtèrent M. Heine et le conduisirent au poste comme fou.

Le commissaire de police, ne sachant pas l'anglais, confirma le diagnostic de ses agents et emballa M. Heine dans le panier à salade qui mène à la préfecture.

Au dépôt de la préfecture, personne ne sachant l'anglais, M. Heine fut immédiatement mis en cellule. Le docteur Legrand du Saulle l'examina, et l'entendant s'exprimer avec vivacité dans la langue de Shakespeare, se dit que décidément cet homme était un original dangereux, M. Heine fut dirigé sur l'asile Sainte-Anne.

À l'asile, M. Heine, à qui ses mésaventures n'avaient pas appris le français, devint de plus en plus inquiet, et sa persistance à parler une langue étrangère lui aurait certainement valu la camisole de force sans l'intervention de son ami, qui le fit mettre en liberté.

Cet ami, M. Laymann, était allé, nous l'avons dit, à la préfecture de police. Il croyait que M. Heine, qui portait sur lui une montre en or et une cinquantaine de francs, avait été assassiné ou écrasé par une voiture. On chercha au Dépôt, dans les postes, dans les hôtels, dans les hôpitaux, et c'est seulement en désespoir de cause que l'on jeta les yeux sur la liste des aliénés, où l'on trouva le nom de M. Heine.

C'est dimanche que l'on fit cette découverte, mais, comme l'heure était avancée et que les bureaux sont fermés ce jour-là, M. Heine ne fut mis en liberté que lundi, après cinq jours de mésaventures et de triquetballements peu usités d'ordinaire pendant les convalescences.

Il est possible, et nous croyons que M. Heine doit être un peu excentrique, mais il n'est pas certain que, si pareille histoire nous était arrivée en pays étranger, nous n'aurions pas fini, tous tant que nous sommes, par nous mettre en fureur.

LEÇONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université de Vienne.

LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne

S'adresser au bureau du journal, cours de la République.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DÉCHAUME

TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

Demandez chez tous les libraires

PIERRE RAMBAUD

ÉPISE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

par E. FERLAY.

Un volume de 400 pages. PRIX : 2 fr.

LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10,

On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

LIBRAIRIE BRUN

NOUVEAUTÉS

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :

- 5% aux Bons à échéances, à 2 ans
- 4% id id id à 18 mois
- 3% id id id à 1 an
- 2 1/2% id id id à 6 mois
- 2% id id id à 3 mois
- 2% id id id à vue.

ASSURANCES :

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.
Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

IMPRIMERIE E. FERLAY

Cours de la République

Travaux en tout genre pour les administrations et le commerce. — Lettres de funérailles. — Prospectus. — Circulaires etc. Grandes affiches. — Brochures.

Spécialité de bandes-adresses imprimées

DE TOUTES LES PROFESSIONS

pour envoi de prospectus dans toute la France

2 FR LE MILLE AU CHOIX

Etude de M^e VERCHÈRE, notaire, à St-Germain-Lespinnasse (Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE

EN GROS OU EN DÉTAIL une

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située tout près du bourg de St-Germain-Lespinnasse.

Bâtimens d'habitation et d'exploitation ; et clos comprenant Jardin, Vigne et Pré ; 15 hectares environ de Terre, Prés et Vignes, en bon rapport, sur les communes de St-Germain-Lespinnasse et St-Romain-Lamotte.

A proximité de la gare de Saint-Germain-Lespinnasse.

S'adresser à M. VERCHÈRE, notaire à St-Germain-Lespinnasse.

A LOUER DE SUITE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

DANS UN TRÈS BEAU SITE composée de sept pièces, avec possibilité d'en aménager trois autres.

CAVE, GRENIER, PARTERRE & JARDIN POTAGER A 2500 mètres de la gare de St-Cyr-de-Favières.

S'adresser pour visiter à M^e BODINAT, au bourg de St-Cyr-de-Favières.

UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCES

CONTRE LES ACCIDENTS demande un agent général à Roanne.

Adresser les offres sous les initiales H. J. M., n^o 3, poste restante, LYON.

A VENDRE BELLE PAIRE DE HARNAIS

plaqué sur maillechort

S'adresser au bureau du Journal

MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne
Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

BAINS DE LA GARE

Cours de la République
Bains sulfureux. — Bains ordinaires. — Hydrothérapie complète.

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT

TOUT RÉPARÉ A NEUF De 7 Pièces au 3^e étage Maison VADON, rue de Cadore, n^o 1. Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ : LIMONADE GAZEUSE

DE

S^T-ALBAN

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

CARROSSERIE

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE, HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

L. CHOUDARD

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.